

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2011**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011 à 19h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Patrick Bonvouloir, Mesdames les conseillères Diane Thériault Boulais et Claire Gagnon Delorme, ainsi que Messieurs les conseillers André Côté et Gaétan Coutu.

Absences : Messieurs les conseillers Jean-Philippe Cuénoud et Claude Neveu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

**1- Acceptation de l'avis de convocation**

2011-09-198

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claire Gagnon Delorme

ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation dûment signifié à chaque membre du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Toiture du Centre municipal
- 3- Ponceau du rang de la Rivière Ouest, branche 61 de la rivière du Sud-Ouest
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2- Toiture du Centre municipal**

2011-09-199

Considérant que la toiture du Centre municipal a besoin d'être totalement refaite, et ce, de façon urgente;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière procède à l'ouverture des soumissions reçues pour la réfection de la toiture du Centre municipal et que lecture en est faite, à savoir :

Toiture O.V. inc.	14 803,41 \$
F.Y.M. Construction inc.	15 082,53 \$
Entreprise Alain Thibodeau	21 276,98 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accorder le contrat pour la réfection de la toiture du Centre municipal à Toiture O.V, inc., selon la soumission datée du 23 août 2011, y compris le remplacement du bois pour un maximum de trois feuilles de contreplaqué, le tout pour un montant total de 14 803,41 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2011**

**3- Ponceau du rang de la Rivière Ouest, branche 61 de la rivière du Sud-Ouest**

Considérant que le ponceau du rang de la Rivière Ouest, branche 61 de la rivière du Sud-Ouest, s'est affaissé lors des pluies torrentielles du 28 août 2011 causées par le passage de la tempête « Irène »;

2011-09-200

Considérant que des travaux de réfection majeurs doivent être effectués de façon urgente sur ce ponceau, et ce, avant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault Boulais

ET RÉSOLU :

- de mandater la firme BMI experts-conseils inc. pour procéder à l'évaluation des travaux de réfection nécessaires, suite à l'affaissement du ponceau du rang de la Rivière Ouest, branche 61 de la rivière du Sud-Ouest;
- de mettre en place la signalisation appropriée (« circulation locale seulement, pont barré ») en attendant la réalisation des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- Période de questions**

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

**5- Levée de la séance**

2011-09-201

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire